

**PIECES A DEPOSER LORS DE VOTRE
INSCRIPTION/REINSCRIPTION A L'IFTS
2018/2019**

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription	1 ^{ère} inscription	Réinscription
▪ Une photocopie de la pièce d'identité	X	
▪ Une photocopie du baccalauréat (ou équivalent) ET du diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'étude demandé ainsi que les relevés de notes correspondants (ex : photocopie du relevé de notes du BTS ou DUT pour les inscriptions en Licence Professionnelle) Fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers	X	
▪ Pour les étudiants venant d'une autre université : joindre l'attestation de demande de transfert.	X	
▪ Une photocopie de l'attestation d'acquittement de la CVEC	X	X
▪ Une photo format identité récente portant au dos votre nom, prénom et le diplôme préparé	X	
▪ Une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année universitaire 2018/2019 au nom de l'étudiant (à demander à votre assureur ou à celui de vos parents). Cette couverture est obligatoire pour tous les étudiants, l'Université ne couvrant pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études.	X	X
▪ Pour les étudiants mineurs : une autorisation parentale (A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/inscriptions onglet informations sur les droits d'inscription/les pièces à fournir)	X	X
▪ Une photocopie du certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD). Si l'étudiant n'a pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de votre domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984. Attention : si vous ne fournissez pas l'un des justificatifs, vous ne pourrez pas obtenir la délivrance de votre diplôme.	X	X (uniquement en cas de changement de situation)
▪ Pour les étudiants boursiers : original de votre attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur (Correspondant aux diplôme, niveau d'étude et université d'inscription) pour bénéficier d'une exonération des droits d'inscription. Attention : en absence de ce document, vous devez avancer les frais d'inscription qui vous seront remboursés sur présentation du document demandé.	X	X
▪ Pour les salariés : une photocopie de votre contrat de travail valable pour l'année universitaire.	X	X

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un moyen de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - En ligne : paiement exclusivement par carte bancaire (en 3 fois ou paiement intégral). - En présentiel : chèque bancaire ou postal à l'ordre du Régisseur de recettes de l'IFTS » ou paiement en numéraire. 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte d'étudiant de l'année précédente 		X